

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du VENDREDI 6 MARS 2026 A 18H00

Présents : MM. CONSTANT B., CHARVET C., RANCHIN C. et Mmes RANCHIN M.-J.,
CONSTANT M., MOLLIER C., SANCHEZ M. et MONNIER C.

Absents : M. MOURARET Arnaud et Mme GRATADOU Elisabeth (pouvoir à Mme RANCHIN
Marie-Jo)

Secrétaire de séance : Mme Muriel SANCHEZ

Heure de début : 18h05

Ordre du jour :

Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 29 janvier 2026

VOTE :

Pour 9

Contre

Abstention

1/ Compte administratif et Compte de gestion 2025 de la Commune

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		219 089.39 €		63 062.77 €
Opérations de l'exercice	516 932.82 €	602 473.34 €	473 885.33 €	271 007.70 €
TOTAL	516 932.82 €	821 562.73 €	473 885.33 €	334 070.47 €
Résultat de clôture		304 629.91 €	139 814.86 €	

Besoin de financement	139 814.86 €	
Excédent de financement		
Restes à réaliser	159 350,00 €	171 000,00 €
Besoin de financement des RAR		
Excédent de financement des RAR	11 650.00 €	
Besoin total de financement	128 164.86 €	
Excédent total d'investissement		
Affectation à l'art 1068	128 164.86 €	
Excédent de fonctionnement reporté	176 465.05 €	

Le Conseil municipal approuve la validation du compte de gestion et du compte administratif 2025 de la Commune

VOTE :

Pour 8

Contre

Abstention

2/ Participation au Fonds Unique Logement 2026

Il s'agit d'un fonds géré par le Département qui a pour but de permettre l'accès et le maintien dans le logement des personnes en difficulté. Cette année, la participation communale est fixée à 0.45 € par habitant ce qui correspond à 179.10 € pour la Commune (soit 0.45 € x 398 habitants).

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la participation au FUL pour l'année 2026 pour un montant de 179.10 € et inscrit les crédits nécessaires au Budget 2026 de la Commune.

VOTE :

Pour 9

Contre

Abstention

3/ Vente parcelles

À la demande des riverains, la parcelle communale C313 située au quartier Les Clos en bordure du chemin de Serre Merlas a fait l'objet d'une division en 3 lots distincts (A, B et C). Monsieur le Maire propose de vendre le lot A de 321 m² à M. et Mme MONNIER Julien pour la somme forfaitaire de 950 €.

Monsieur le Maire propose de vendre le lot C de 17 m² à Mme Marie-Laure BERGER et à M. Claude TASTEVIN pour la somme forfaitaire de 50 €.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les frais notariés seront pris en charge par les acheteurs et propose que Me VASSIEUX Bérangère, notaire à Ruoms soit chargée de la rédaction de ces 2 actes de vente.

Le Conseil municipal accepte de vendre le lot A de la parcelle C313 à M. et Mme MONNIER Julien pour la somme forfaitaire de 950 €, accepte de vendre le lot C de la parcelle C313 à Mme Marie-Laure BERGER et à M. Claude TASTEVIN pour la somme forfaitaire de 50 €, autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondant à ces 2 ventes et choisit Maître VASSIEUX pour établir les 2 actes notariés.

VOTE :

Pour 8

Contre

Abstention

(Mme MONNIER Céline n'a pris part ni au débat, ni au vote pour cette délibération)

4/ Association Le Mat : demande de subvention exceptionnelle

L'association Le Mat du hameau du Viel Audon a déposé une demande exceptionnelle de subvention auprès de la Mairie en date du 18 février dernier en vue de faire réaliser la mise à jour et la rénovation de la carte de course d'orientation du site du Viel Audon.

Le Comité Départemental de Course d'Orientation de l'Ardèche leur a adressé un devis de 1215 € pour le travail de création et de rénovation de la carte réalisée en 2007.

L'association peut prétendre à une subvention départementale dans le cadre du dispositif Atout Associations 07 à condition que la Commune co-finance le projet.

Le montant maximum du financement départemental étant de 50 % des dépenses et le montant global de subvention étant plafonné à 80 % des dépenses, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 350 € à l'association Le Mat pour la rénovation de la carte de course d'orientation du Viel Audon.

Le Conseil municipal accorde une subvention exceptionnelle de 350 € à l'association Le Mat pour la rénovation de la carte de course d'orientation du Viel Audon, autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent et inscrit les crédits nécessaires au budget 2026 de la Commune.

VOTE :

Pour 9

Contre

Abstention

5/ Divers

Heure de clôture de la séance : 18h25

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,